

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,  
Et le SEIZE MAI à 18H00, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans la salle du conseil municipal habituelle sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Solveig LETORT, Cyril KARDASSEVITCH, Alexis LASIS, Madeleine SARROUY, Sylvain GOLEO, Elsa ROUX et Sophie RAMBAUD formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Etienne SERCLERAT donne procuration à Cyril KARDASSEVITCH, Jean-Laurent DUPONT donne procuration à Maryse ROUX.

ABSENTS :

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

**Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.**

- Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023
- Autorisation de signature d'un renouvellement de convention avec Aveyron Ingénierie pour l'instruction des actes d'urbanisme
- Création de poste : service école pour la fin de l'année scolaire
- Création de poste saisonnier : service tourisme
- Subventions aux Associations en fonction des dossiers reçus
- Marché 3ème tranche : plan de financement de la phase 1 à modifier en fonction des arrêtés de subventions reçus
- Marché 3ème tranche : plan de financement de la phase 2 à modifier
- Marché 3ème tranche : avenant n°1 à voter pour la maîtrise d'œuvre
- Marché 3ème tranche : avenant n°1 du lot 1 : terrassement et réseaux entreprise HERNAN
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2023:

Après avoir pris connaissance du compte rendu du 11 avril 2023, l'ensemble des conseillers présents l'approuve et ne demande aucune modification. Il sera signé de Mme le Maire et du secrétaire de séance.

- 1) Autorisation de signature d'un renouvellement de convention avec Aveyron Ingénierie pour l'instruction des actes d'urbanisme

La commune a confié à Aveyron Ingénierie l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 5 ans. La convention arrive à échéance à la fin de cette année soit le 31 août 2023. Il est proposé de continuer à confier cette mission à Aveyron Ingénierie dont la commune est membre.



Pour rappel, ce service comprend :

- L'instruction des certificats d'urbanisme b, permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager ; ainsi que leurs modificatifs, demandes de transfert et de prorogation
- Le contrôle de la conformité des travaux relatifs aux autorisations et actes d'urbanisme instruits par AVEYRON INGENIERIE
- Des réunions pour faire le point sur les dossiers en cours ou en cas de difficulté
- Ainsi qu'une assistance en matière de recours gracieux ou précontentieux (sauf pour les autorisations et actes divergents de l'avis du service instructeur)

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération, suivant le type d'acte.

La tarification de cette prestation (non soumise à T.V.A) est fixée chaque année, par le conseil d'administration d'AVEYRON INGENIERIE, en fonction du coût réel de ce service.

La facturation intervient trimestriellement au vu du nombre d'actes déposés.

Pour information les tarifs pour l'année 2023 s'établissent comme suit :

Type d'actes /autorisations	Tarif 2023 non soumis à la T.V.A
Certificat d'urbanisme b (C.U b)	100 €
Permis de Construire (P.C)	250 €
Permis de démolir	110 €
Déclaration préalable	130 €
Permis d'aménager (P.A)	300 €
Permis modificatif (PC/PA) Ou arrêté dans le cadre de l'évolution d'un lotissement(PA) : arrêté de cessibilité de lots, de création de lots ....	110 €
Transfert de permis ou prorogation	Gratuit
Rédaction des courriers dans le cadre de la procédure de retrait d'une autorisation illégale (sauf si l'autorisation n'est pas conforme à la proposition du service instructeur)	Gratuit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de continuer à confier, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, à AVEYRON INGENIERIE l'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol de la commune à l'exception des certificats d'urbanisme informatif (C.U.a). pour 5 ans et autorisme Mme le Maire à signer cette convention.

### **10 VOIX POUR**

- 2) Création de poste : service école pour la fin de l'année scolaire

Mme le Maire informe de la nécessité de créer un emploi d'un adjoint technique territorial contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier pour le service de l'école.



Sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent contractuel au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à partir du 1er juin 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours soit jusqu'au 9 juillet 2023 inclus et à temps non complet.

Cet agent assurera les fonctions d'agent technique sur la base de 20 heures sur toute la période précitée.

La rémunération de cet agent sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, en fonction des compétences de l'agent et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce recrutement.

### **10 VOIX POUR**

- 3) Création de poste saisonnier : service tourisme

Mme le Maire informe de la nécessité de créer un emploi d'un adjoint du patrimoine territorial contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier pour la boutique du point accueil.

Sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent contractuel au grade d'adjoint du patrimoine territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 20 septembre 2023 inclus et à temps complet. Cet agent assurera les fonctions d'agent du patrimoine sur la base de 35 heures sur toute la période précitée.

La rémunération de cet agent sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint du patrimoine Territorial, en fonction des compétences de l'agent et autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce recrutement.

### **10 VOIX POUR**

- 4) Subventions aux Associations en fonction des dossiers reçus

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal précédent, il a été décidé que les associations doivent toutes présenter leur demande en présentant le cerfa (prévu à cet effet) complété ainsi que leur bilan financier.

Mme le Maire présente donc les deux dossiers reçus à ce jour.

Après en avoir discuté, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Association des Parents d'Elèves du RPI à hauteur de 50€ par enfant de la commune scolarisé sur l'année scolaire 2022-2023, soit 1 000 € (20 élèves)
- Association les Voix de la Cité à hauteur de 200€

### **10 VOIX POUR**

- 5) Marché 3ème tranche : plan de financement de la phase 1 à modifier en fonction des arrêtés de subventions reçus

Madame Le Maire rappelle le projet pour l'aménagement des rues et des espaces publics. Elle rappelle qu'en date du 8 juin 2022 le plan de financement de la 3 tranche de l'aménagement des rues et des espaces publics (PHASE 1) a été modifié au vu de l'augmentation des coûts des matériaux et donc du devis total.



A ce jour, il y a lieu de la modifier à nouveau pour intégrer dans le plan de financement les montants définitifs des subventions des partenaires. Madame le Maire propose donc ce nouveau plan de financement nécessaire à l'élaboration des dossiers de subventions.

Le coût du projet Hors Taxes de la première phase est le suivant :

#### **TRAVAUX INTERIEURS DE LA CITÉ**

Prestation intellectuelle dont maîtrise d'œuvre	29 969€
Travaux préparatoires	15 000€
Ajustement réseaux	3 000€
Terrassement	25 000€
Reprise des sols périphériques	75 000€
Sols en continuité	102 300€
Sols spécifiques (placette)	253 000€
Eclairage	30 000€
Ouvrages et Mobilier Urbain	39 600€
Espaces verts	7 000€
<b>COÛT TOTAL DE LA PHASE 1</b>	<b>579 869€</b>

Le plan de financement du projet Hors Taxes de la première phase est le suivant :

#### **PARTENARIATS**

Etat (FNADT)	140 000€
Région	80 000€
Département	100 000€
Communauté des Communes LARZAC VALLEES (fonds de concours)	30 000€
EUROPE (LEADER)	60 000€
Autofinancement, emprunt	169 869€
<b>TOTAL DES RECETTES ENVISAGEES</b>	<b>579 869€</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal d'adopter le plan de financement pour les travaux concernant à la première phase et de l'autoriser à solliciter et signer les documents afférents à ce projet. Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet et son plan de financement proposé et autorise Mme le Maire à demander les financements et signer tous les documents y afférents.

#### **10 VOIX POUR**

- 6) Marché 3ème tranche : plan de financement de la phase 2 à modifier

Madame Le Maire rappelle que le projet pour l'aménagement des rues et des espaces publics était basé en 3 phases, une ferme et 2 conditionnelles.

A ce jour, il y a lieu de la modifier à nouveau pour intégrer dans le plan de financement les montants définitifs des subventions des partenaires. Madame le Maire propose donc ce nouveau plan de financement nécessaire à l'élaboration des dossiers de subventions.

Le coût du projet Hors Taxes de la première phase est le suivant :



## TRAVAUX EXTERIEURS DE LA CITÉ

DESIGNATION	MONTANT HT
Terrassement et réseaux	41 044.30€
Revêtements de sols	169 845.00€
Eclairage	5 910.00€
Serrurerie et mobilier	9 100.00€
Plantations espaces verts	1 900.00€
Honoraires maîtrise d'œuvre	12 415.06€
<b>COÛT TOTAL DE LA PHASE 2 (phase Conditionnelle)</b>	<b>240 214.36€</b>

Le plan de financement du projet Hors Taxes de la deuxième phase est le suivant :

### PARTENARIATS

DESIGNATION	MONTANT HT
Etat - (DSIL)	50 000.00€
Région - 20%	48 109.86€
Département	50 000.00€
Autofinancement, emprunt	92 104.50€
<b>TOTAL DES RECETTES ENVISAGEES</b>	<b>240 214.36€</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal d'adopter le plan de financement pour les travaux concernant à la deuxième tranche et de l'autoriser à solliciter et signer les documents afférents à ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet et son plan de financement proposé, autorise Mme le Maire à demander les financements et signer tous les documents y afférents.

### **10 VOIX POUR**

- 7) Marché 3ème tranche : avenant n°1 à voter pour la maîtrise d'œuvre

Mme le maire rappelle qu'en date du 30 octobre 2019 par délibération n° 20191030-075 le conseil municipal a délibéré pour le choix de la société SAS INGESURF située 4 plan du Négat 34970 LATTES pour la maîtrise d'œuvre de l'opération travaux « aménagement des rues et des espaces publics ».

Pour la poursuite de la deuxième phase des travaux la société SAS INGESUREF nous présente l'avenant suivant avec les montants suivants:

\*Montant initial :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 27 250.00 €
- Montant TTC : 32 700.00 €

\*Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 750.00 €
- Montant TTC : 15 300.00 €

\*Nouveau Montant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 40 000.00 €
- Montant TTC : 48 000.00 €

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer et de l'autoriser à signer l'avenant avec le devis correspondants et de procéder à toutes les démarches nécessaires.



L'assemblée délibérante après en avoir délibéré décide d'autoriser Mme Le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

**10 VOIX POUR**

- 8) Marché 3ème tranche : avenant n°1 du lot 1 : terrassement et réseaux entreprise HERNAN

Mme le maire informe que pour la fin des travaux de terrassement concernant la 3<sup>ème</sup> tranche, l'architecte propose de voter un avenant concernant l'entreprise HERNAN pour le lot 1. En effet, des travaux supplémentaires doivent être effectués.

Mme le Maire expose le projet d'avenant au conseil municipal.

A l'unanimité, l'assemblée décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil et demande de rencontrer les architectes afin de comprendre à quoi correspondent ces dépenses supplémentaires.

**10 VOIX POUR**

- Questions diverses :

Néant

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 19h00.**

Madame le Maire,  
Maryse ROUX,

Secrétaire de séance  
Solveig LETORT,

